

Handwritten marks: a stylized 'A' and a signature.

28. Fixer la date de l'AG ordinaire et de l'exercice comptable

La date de l'Assemblée Générale Ordinaire est fixée au 15 janvier 2019.
Les copropriétaires qui désirent voir certains points à l'ordre du jour devront faire parvenir au Syndic au plus tard 1 mois avant la date de la tenue de l'AG. Aucun avis ne sera envoyé avant la convocation officielle.

Fixer la date de l'AG ordinaire et de l'exercice comptable	OUI	686,000	100,00 %	Majorité absolue
	Non	0,000	0,00 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	686,000	-	
	Abstention / Absents	314,000	-	
OUI	Doigny Jean-Claude, Goossens Anita, Hennis Lucie			
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	Rovenne , Collussi Alex, Limbourg Rodolph			

29. Remise documents archivés (non soumis au vote)

Le syndic remettra les archives à Madame Goossens.